



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9438^e séance

Lundi 16 octobre 2023, à 10 h 10

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Korbieh
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bathily et de l'Ambassadeur Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui pour la première fois depuis que la tempête Daniel a frappé Derna et ses environs le 10 septembre. Je tiens à présenter mes condoléances à tous les Libyens qui ont perdu des proches, des maisons et des moyens de subsistance.

La tragédie de Derna est sans précédent dans l'histoire de la Libye. Je me suis rendu dans la zone touchée avec la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies pour la Libye et d'autres membres de l'équipe de direction de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le coût humain et matériel de cette catastrophe dépasse l'entendement. À Benghazi, j'ai rendu visite aux familles déplacées de cette ville dévastée. Ici, à Tripoli, j'ai également assisté à la cérémonie funéraire organisée par les proches des personnes décédées ou portées disparues. Cette tragédie a coûté la vie à des milliers de personnes. Au cours de ma visite à Derna quelques jours après la tempête, j'ai vu de mes propres yeux l'ampleur de la catastrophe et des familles m'ont parlé de leurs maisons et des pertes qu'elles avaient subies, y compris des personnes qui avaient perdu tous leurs proches. Ce que j'ai vu est apocalyptique, avec des pans entiers de la ville qui

ont littéralement été engloutis par les eaux. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires locaux et internationaux sont arrivés sur place dans les heures qui ont suivi la tempête, pour venir en aide aux familles et aux populations locales touchées, fournir une aide vitale et mener des opérations de recherche et de sauvetage.

Quelque six semaines après les inondations, l'aide humanitaire fournie par plus de 24 organisations humanitaires a atteint plus de 146 000 personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et de services de base. En ce moment où les opérations de secours se concentrent désormais sur le relèvement rapide et la reconstruction, les organismes des Nations Unies procèdent aux premières évaluations des dégâts, des besoins et des impératifs en vue de la prochaine phase, qui aura pour but d'aider les populations à retrouver une vie normale le plus rapidement possible.

La catastrophe de Derna a mis en lumière l'unité, la solidarité et la compassion spontanées et admirables des Libyens ordinaires dans tout le pays. Au niveau institutionnel, le Conseil présidentiel et le Gouvernement d'unité nationale se sont mobilisés pour recevoir le soutien apporté, tout comme la Chambre des députés et le Gouvernement nommé par la Chambre des députés, dans le cadre de leurs compétences respectives, ont appuyé les opérations de sauvetage. L'Armée nationale libyenne a mobilisé sa structure et mis en place une cellule opérationnelle pour soutenir les activités des équipes de sauvetage. Dans un élan de solidarité remarquable, de nombreuses formations armées de l'ouest ont rejoint leurs collègues de l'est. Malgré l'absence de coordination entre les différentes institutions au niveau national, leur mobilisation individuelle immédiatement après la tragédie témoigne d'un élan d'unité nationale à la suite de la catastrophe.

Je tiens à féliciter les partenaires internationaux de la Libye, dans la région et au-delà, pour avoir apporté rapidement et efficacement une assistance au peuple libyen pendant cette tragédie. La catastrophe de Derna a révélé des défaillances graves en matière de gouvernance à travers plusieurs problèmes, tels que le manque d'entretien des systèmes de barrage, la mauvaise gestion des ressources et l'absence d'un mécanisme efficace de gestion et de prévention des catastrophes. En plus de ces problèmes, l'absence d'un processus décisionnel unifié au niveau national a rendu les choses encore plus difficiles. Si ces questions de gouvernance avaient été réglées au niveau national, la tragédie aurait eu moins de conséquences.

Je suis profondément préoccupé par les divisions qui persistent entre les dirigeants libyens en ce qui concerne la reconstruction de Derna et des zones

sinistrées environnantes. On assiste toujours à des rivalités et à une concurrence entre les dirigeants s'agissant de savoir quelle entité sera chargée de diriger exclusivement les efforts de reconstruction. Différentes initiatives sont en cours dans l'est et l'ouest du pays à cet égard. Dès le départ, la MANUL a appelé les dirigeants à mettre en place un cadre national commun pour évaluer les dégâts et lancer les activités de reconstruction, dans la mesure où ces activités seront en grande partie financées en utilisant les ressources nationales libyennes. La plupart des partenaires internationaux se sont déclarés prêts à appuyer l'utilisation d'un tel mécanisme national comme instrument de transparence, d'efficacité et de responsabilité. Des initiatives non coordonnées peuvent provoquer la déception des citoyens de Derna et du peuple libyen en général, qui aspirent à une relance rapide et à une reconstruction efficace des zones endeuillées.

J'ai le plaisir d'annoncer que des progrès ont été accomplis concernant le processus électoral. Le comité « 6+6 » a achevé ses travaux au début de ce mois. En dépit d'une pression forte et de débats ardues tenus à Bouznika, au Maroc, ainsi qu'à Tripoli, à Benghazi et dans d'autres villes de Libye, les membres du comité sont parvenus à un compromis sur de nombreuses questions litigieuses. La version révisée des lois électorales a été publiée par la Chambre des députés le 5 octobre et reçu officiellement par la Haute Commission électorale nationale le 9 octobre. La MANUL félicite le comité pour ses efforts, et se réjouit des progrès accomplis.

Le Conseil sait que la MANUL n'a eu de cesse de plaider en faveur des lois électorales applicables sur les plans technique et politique. À la lumière de cette considération, quelques observations méritent d'être formulées sur les nouvelles lois électorales. Sur le plan technique, les lois révisées constituent une amélioration par rapport aux projets précédents, mais la Haute Commission électorale indépendante et la MANUL ont répertorié plusieurs problèmes. Il s'agit notamment de l'éligibilité des militaires, de la clarification de l'ordre des scrutins, de la répartition des sièges au Sénat et à la Chambre des députés, et du mécanisme de règlement des contentieux électoraux.

D'un point de vue politique, les questions les plus controversées mises en avant dans mes exposés de juin (voir S/PV.9351) et d'août (voir S/PV.9402) n'ont toujours pas été réglées, notamment s'agissant du second tour obligatoire de l'élection présidentielle. Contrairement à la pratique courante, cette disposition exige que les deux candidats arrivés en tête de l'élection présidentielle se présentent au second tour, quel que soit le pourcentage de voix obtenues

par chacun d'eux. Elle est liée aux critères d'éligibilité et illustre la profonde méfiance qui existe au sein de la classe politique. Elle pourrait être utilisée à mauvais escient pour exclure des candidats du second tour, remettre en cause un possible résultat majoritaire et perturber l'ensemble du processus électoral. Le lien entre les élections présidentielle et législatives est un autre problème. Alors que l'élection présidentielle et les élections législatives peuvent être organisées le même jour, le fait de subordonner la validité des élections législatives à celle de l'élection présidentielle résulte d'une déclaration politique tacite, et est très susceptible de perturber le processus. Autre question très controversée, la formation d'un « nouveau gouvernement », qui ne peut être que le résultat d'une négociation entre les principaux acteurs. Il va aussi de soi que pour donner à tous les candidats et candidates les mêmes chances, il faut un gouvernement unifié qui bénéficie de la confiance de la population pour conduire le pays aux élections. Cependant, pour éviter une répétition de la crise d'août 2022 déclenchée par la nomination unilatérale du Gouvernement Bashagha, il est indispensable que le nouveau gouvernement soit le résultat de négociations politiques menées entre les principaux acteurs.

La suppression des articles qui permettaient aux détenteurs de matricules administratifs de s'inscrire et de voter, et qui figuraient dans la version de juin des projets de lois électorales, pourrait poser d'autres difficultés à l'organisation des élections dans le sud du pays et limiter l'inclusivité des élections. Malheureusement, les dispositions relatives à l'égalité des sexes pour les élections sénatoriales demeurent inchangées, avec seulement six sièges sur 90 attribués à des femmes au Sénat. Les lois électorales prévoient l'organisation des élections dans les 240 jours qui suivent leur entrée en vigueur. Toutefois, la Haute Commission électorale nationale a informé la MANUL que les lois électorales n'entreraient en vigueur qu'une fois réglée la question du nouveau Gouvernement, conformément à l'article 86 de la loi sur l'élection présidentielle et à l'article 90 de la loi sur l'Assemblée nationale.

Enfin, il existe des désaccords entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État en ce qui concerne les lois électorales. Le Haut Conseil d'État conteste les amendements aux lois électorales adoptés par la Chambre des députés et insiste pour que la version adoptée à Bouznika prévale. Le rejet par le Haut Conseil d'État des amendements apportés par le comité « 6+6 » après sa réunion de Bouznika représente certes une option politique, mais il risque de mettre en péril les acquis durement obtenus par les deux chambres et le compromis auquel elles sont parvenues.

Un calme fragile est revenu à Tripoli, bien que des tensions persistent entre les groupes armés qui y sont basés. La précarité inhérente à la dynamique entre ces acteurs de la sécurité renforce la nécessité d'un processus politique inclusif. À Benghazi, la tentative de l'Armée nationale libyenne d'arrêter l'ancien Ministre de la défense du Gouvernement d'entente nationale, Al-Mahdi Al-Barghathi, a donné lieu à des affrontements armés dans des zones densément peuplées de Benghazi. Les combats qui se sont déroulés entre le 6 et le 8 octobre ont fait plusieurs victimes, causé des dégâts matériels et interrompu les communications pendant près d'une semaine. Grâce à l'intervention des leaders communautaires, la situation est redevenue calme pour l'instant. Je demande à toutes les parties d'opter pour la désescalade par le dialogue et de placer les principes de protection des civils au centre de leurs opérations.

La situation des droits humains reste préoccupante, avec des attaques constantes contre l'espace civique et l'état de droit, contribuant ainsi à la détérioration de la situation générale. De plus, des arrestations et des détentions arbitraires, notamment de membres de partis politiques et de groupes de réflexion, ont été enregistrées dans tout le pays. Je suis également préoccupé par les déportations systématiques et les expulsions massives de la Tunisie vers la Libye de migrants et de demandeurs d'asile, qui ont désespérément besoin d'une protection internationale.

Je tiens à saluer le sens de la responsabilité des chefs tribaux et le rôle positif qu'ils ont joué afin d'apaiser les tensions partout en Libye, comme on l'a vu à Tripoli en août et à Benghazi la semaine dernière. J'appelle ces dirigeants communautaires à intensifier leur action en tant qu'agents de la paix et de la réconciliation nationale.

Enfin, le parachèvement des lois électorales par le comité « 6+6 », malgré les questions en suspens qui doivent être peaufinées et faire l'objet d'un compromis politique entre les principaux acteurs, offre la possibilité de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Libye. Toutefois, le rejet des amendements apportés par le comité « 6+6 » par le Haut Conseil d'État, après la réunion de Bouznika, constitue une option politique qui risque de mettre en péril les acquis durement gagnés par les deux chambres. J'appelle le Haut Conseil d'État à revenir sur cette position qui risque d'entraver le processus électoral. Le désaccord entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État sur les lois, la question très controversée du nouveau gouvernement, le lien établi entre les élections présidentielle et législatives et la possibilité d'une utilisation abusive des conditions liées au second tour obligatoire de l'élection présidentielle exposent l'ensemble du processus électoral au risque d'une nouvelle

crise politique qui pourrait conduire à une répétition du scénario de décembre 2021 ou de la crise d'août 2022. À cet égard, et conformément au mandat de prévention des conflits de la MANUL, je souhaite alerter les membres du Conseil sur les risques de conflit violent qu'entraînerait la nomination unilatérale d'un gouvernement par l'une des parties rivales et j'appelle le Conseil à user de son influence pour empêcher cette dangereuse éventualité et pour mobiliser les parties libyennes afin de dialoguer.

Depuis mon dernier exposé, je me suis entretenu avec les principales parties prenantes au niveau institutionnel, ainsi qu'avec des Libyennes et des Libyens de tous horizons, afin de les encourager à faire preuve de bonne volonté et de bonne foi s'agissant de la réussite du processus électoral. Seule la volonté sincère de tous de servir l'intérêt de la population pour la paix, la stabilité et la prospérité peut produire un résultat positif sur le plan électoral. À elles seules, les lois ne peuvent pas, et ne pourront pas, garantir la tenue des élections. Elles requièrent l'adhésion d'un large éventail de parties prenantes, notamment des principaux protagonistes institutionnels, mais aussi des acteurs militaires et sécuritaires, des partis politiques et des candidats, des dirigeants communautaires, des organisations de la société civile, des groupes de femmes et de jeunes, des professionnels des médias et d'autres groupes d'intérêt. J'appelle toutes les parties prenantes, y compris les principaux dirigeants, à se réunir et à parvenir à un accord politique contraignant en vue d'assurer un processus électoral pacifique, dont la pierre angulaire sera un gouvernement unifié capable de conduire la Libye aux élections. La MANUL est prête à faciliter ce processus.

Enfin, je lance à nouveau mon appel à tous les partenaires internationaux de la Libye pour qu'ils appuient le processus électoral, seul moyen de doter le pays d'institutions légitimes et de lui offrir un avenir de paix, d'unité, de stabilité et de prospérité. Cette issue est attendue depuis longtemps par les citoyens libyens qui souhaitent clore le chapitre du conflit et des risques de désintégration de leur pays. Les crises actuelles au Soudan, au Sahel et dans l'ensemble de la région, ainsi que leurs retombées potentielles sur la Libye, constituent des menaces sérieuses qui ne doivent pas être prises à la légère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ishikane.

M. Ishikane (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil

de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période du 23 août au 16 octobre 2023, au cours de laquelle le Comité a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a répondu à une lettre de la Libye concernant une interaction entre un navire battant pavillon libyen et l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI). Le Comité a également reçu un rapport d'inspection du navire de l'opération IRINI. Il a par ailleurs reçu une lettre du Groupe d'experts, ainsi qu'une communication d'un État Membre, concernant une note verbale antérieure reçue de l'Italie sur le transfert au Gouvernement libyen de certains navires destinés aux patrouilles côtières.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir aux cinq notifications soumises au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), dont quatre l'ont été par le Royaume de Bahreïn et une par le Royaume-Uni. Le Comité examine également une réponse à une lettre de la Libyan Investment Authority, une entité inscrite sur la liste, relative à certains aspects du gel des avoirs.

Quant à l'interdiction de voyager, le Comité a reçu une communication d'un représentant de M^{me} Aisha Kadhafi, personne inscrite sur la liste, confirmant son retour à Oman depuis l'Égypte et l'Italie, et une notification des Émirats arabes unis en tant qu'État de transit.

Le Comité a reçu une demande de radiation de la liste de la Libye concernant une personne, qu'il est en train d'examiner. Il a également reçu une troisième communication du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), en rapport avec la demande de radiation soumise par une autre personne inscrite sur la liste. L'examen de cette demande de radiation est également en cours.

Enfin, le Comité a reçu une note verbale de Malte concernant le déploiement d'un navire de guerre dans le port libyen de Tobrouk pour une mission de secours humanitaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté du Comité de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ishikane de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, de son exposé et le Représentant permanent du Japon de son point sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue également la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Je tiens tout d'abord à exprimer les sincères condoléances du Royaume-Uni au peuple libyen à la suite des inondations dévastatrices de Derna. Le Royaume-Uni est déterminé à venir en aide aux personnes touchées par les inondations. Nous avons mobilisé plus de 6 millions de dollars d'aide, en contribuant à l'appel éclair lancé par l'ONU, en déployant des équipes médicales d'urgence britanniques et en apportant un appui technique en matière de génie. Nous maintiendrons une étroite coordination avec l'ONU et les autorités libyennes quant à l'aide supplémentaire requise. Nous saluons la déclaration du Représentant spécial sur la nécessité d'un mécanisme national pour diriger les efforts de relèvement et de reconstruction. Pour être efficaces, les efforts de reconstruction doivent être unifiés dans l'est et l'ouest de la Libye et coordonnés avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux. Il faut assurer une transparence totale, un contrôle efficace et veiller à ce que des comptes soient rendus au peuple libyen.

Les inondations dévastatrices ne font que nous conforter dans notre conviction que le statu quo n'est pas viable et qu'il n'apportera pas au peuple libyen ce dont il a besoin. Les citoyens libyens continuent de souffrir de l'absence de progrès politiques. Un Gouvernement unifié et démocratiquement élu est nécessaire pour répondre efficacement aux besoins des citoyens.

À cet égard, nous prenons acte de l'évaluation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), selon laquelle les lois électorales mises à jour constituent une base de travail pour la tenue d'élections et nécessitent l'engagement de toutes les principales parties prenantes pour être mises en œuvre. Toutefois, comme l'a clairement indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général, des questions litigieuses subsistent. Ces questions doivent être réglées au moyen d'un accord politique inclusif. Par conséquent, nous demandons instamment aux dirigeants libyens d'engager un dialogue constructif avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, afin de donner au processus une chance d'aboutir. Ils doivent participer à toutes les réunions organisées par l'ONU et faire les concessions nécessaires pour faire avancer la Libye vers l'organisation d'élections.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil sur la prorogation du mandat de la MANUL dans le courant du mois. La MANUL est un

partenaire clef en Libye et joue un rôle essentiel dans les efforts déployés pour contribuer à ouvrir la voie à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, régulières et inclusives. Nous espérons que cette prorogation garantira la continuité dont le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, a besoin pour diriger la Mission et orienter l'appui international vers un règlement politique inclusif pour la Libye.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, et l'Ambassadeur Ishikane de leurs exposés. Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni.

Je tiens tout d'abord à exprimer la solidarité de l'Équateur avec le Gouvernement et le peuple libyens, qui ont été touchés par la tragédie dévastatrice qui s'est produite à Derna, en septembre dernier, à la suite du passage de la tempête Daniel. Nous présentons nos condoléances aux Libyens qui ont perdu des êtres chers.

Les informations faisant état d'efforts coordonnés déployés en Libye en appui aux personnes touchées sont encourageantes. Nous nous sommes félicités d'apprendre que la catastrophe naturelle a suscité un sentiment de solidarité nationale, qui a poussé les Libyens à laisser de côté les questions politiques et à s'unir pour venir en aide à la population touchée. L'Équateur espère que cette démonstration d'unité s'étendra à tous les secteurs de la société. Aujourd'hui plus que jamais, les Libyens exigent l'unité.

Il est prioritaire d'intensifier les efforts de relèvement et de reconstruction des zones touchées par la tragédie, en adoptant des stratégies à long terme axées sur les groupes les plus vulnérables et en donnant la priorité, entre autres, à la fourniture d'un soutien psychosocial aux populations touchées. L'Équateur se fait l'écho de l'appel lancé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à toutes les autorités libyennes nationales et locales concernées, ainsi qu'aux partenaires internationaux de la Libye, pour qu'ils facilitent la conclusion d'un accord sur un mécanisme national libyen unifié et coordonné, chargé de diriger les efforts de relèvement et de reconstruction et de garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité, sur la base d'une évaluation objective de la situation et des besoins sur le terrain.

Les conséquences de cette tragédie ont souligné à quel point il est urgent de sortir de l'impasse politique. Nous prenons note avec satisfaction de l'action menée par le comité conjoint « 6+6 » pour élaborer les lois électorales, qui ont été adoptées par la suite par la Chambre des députés. Nous espérons que les acteurs libyens concernés, appuyés par la MANUL, régleront toute question litigieuse afin de

permettre la tenue d'élections pacifiques, transparentes et ouvertes à tous dans les meilleurs délais. Mon pays réaffirme son appui aux efforts déployés par le Représentant spécial pour parvenir à un règlement politique viable, dans l'intérêt de tous les Libyens et de toutes les Libyennes.

Par ailleurs, nous devons continuer à suivre de près la situation humanitaire des migrants et des réfugiés en Libye. Il faut intensifier la coopération internationale pour lutter contre le trafic de personnes et la traite des êtres humains dans la région et pour traduire les auteurs de ces actes en justice.

En ce qui concerne la sécurité, il importe de continuer à déployer des efforts pour renforcer la confiance entre les responsables militaires et de la sécurité afin d'appuyer le processus politique et de créer un environnement de sécurité propice à la tenue d'élections équitables et sûres. Les récents affrontements qui ont éclaté à Tripoli et à Benghazi rappellent l'importance de doter le pays d'institutions militaires et de sécurité unifiées.

Le mandat de la MANUL va expirer dans quelques jours. Ma délégation participera de manière constructive aux négociations sur le projet de résolution en vue de proroger le mandat de la Mission et de renouveler l'appui du Conseil au processus politique en Libye.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye de son exposé.

Je tiens tout d'abord à présenter les sincères condoléances du Japon aux personnes qui ont perdu des proches dans les inondations qui ont frappé l'est de la Libye le mois dernier. Le Japon salue la solidarité dont ont fait preuve les habitants dans toute la Libye et se félicite de l'intervention humanitaire rapide de la communauté internationale. Immédiatement après la catastrophe, le Japon a fourni une aide alimentaire, ainsi que des articles de premier secours aux personnes touchées. En outre, ce mois-ci, il a décidé d'accorder une aide d'urgence sous forme de dons d'un montant de 3 millions de dollars par l'intermédiaire d'organisations internationales.

L'unité et la solidarité nationales seront plus que jamais nécessaires au cours de la phase de reconstruction. C'est particulièrement vrai pour les dirigeants politiques et les institutions publiques. Le Japon prend note avec préoccupation de la récente déclaration de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye concernant l'émergence d'initiatives unilatérales et concurrentes de la part d'institutions et d'acteurs libyens. Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Représentant spécial du Secrétaire

général en faveur de la mise en place d'un mécanisme national libyen unifié et coordonné pour diriger les efforts de relèvement et de reconstruction.

Nous nous faisons l'écho de l'appel vibrant lancé en faveur de la tenue dès que possible d'élections présidentielle et législatives nationales dans toute la Libye. Les élections sont le seul moyen de restaurer la légitimité des institutions du pays. Le Conseil doit clairement montrer son appui constant au Représentant spécial du Secrétaire général en adoptant à l'unanimité une résolution forte à la fin du mois. Le Japon est déterminé à participer de manière constructive aux négociations à venir.

Le Japon prend également acte des efforts déployés par le comité conjoint « 6+6 » pour élaborer des lois électorales. Certes, le Japon respecte le processus dirigé et contrôlé par les Libyens, mais les solutions doivent être consensuelles et applicables en pratique afin de garantir le bon déroulement du processus électoral.

Sur le plan de la sécurité, le Japon est préoccupé par les affrontements qui ont eu lieu à Benghazi le 6 octobre dernier. Il appelle une nouvelle fois les parties libyennes à continuer de mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu dans son intégralité, y compris en ce qui concerne le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires.

Nous encourageons la Commission militaire conjointe 5+5 à favoriser la réunification des institutions militaires et de sécurité. Par ailleurs, nous saluons les efforts qu'elle déploie pour créer un environnement propice à la tenue d'élections libres et régulières.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la ferme volonté de mon pays d'appuyer le peuple libyen en cette période critique.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité tiennent à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, de son exposé éclairant et actualisé sur la situation en Libye. Nous remercions S. E. l'Ambassadeur Ishikane de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous saluons la participation de notre frère, S. E. le Représentant permanent de la Libye, à la présente séance.

Nous tenons tout d'abord à exprimer nos plus sincères condoléances et notre sympathie à celles et ceux

qui ont perdu des membres de leur famille à la suite des inondations dévastatrices qui ont frappé la Libye. Nous souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

La reconstruction des zones sinistrées est un processus long et difficile, qui nécessite de conjuguer de multiples efforts. À cet égard, nous nous associons au Représentant spécial du Secrétaire général pour appeler à la création d'un mécanisme national unifié afin de faire avancer de manière efficace et efficiente les efforts de reconstruction dans les zones touchées par les inondations.

Aujourd'hui, les trois membres africains du Conseil de sécurité voudraient insister sur trois points.

Premièrement, sur le plan politique, nous prenons acte de la situation bicéphale et de l'impasse politique dans laquelle se trouve le pays, ce qui fait craindre une aggravation de l'instabilité dans ce pays déchiré par un conflit. Nous espérons cependant qu'un consensus politique entre les parties prenantes libyennes sur un projet de loi électorale viable sera atteint dans les meilleurs délais. Cela contribuerait à ouvrir la voie à une stabilité durable dans le pays.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil saluent les efforts que continue de déployer le Représentant spécial du Secrétaire général avec toutes les institutions et tous les acteurs libyens concernés afin de régler les questions en suspens concernant le cadre électoral. Nous encourageons le Représentant spécial à poursuivre son travail avec toutes les parties prenantes afin d'établir un calendrier définitif pour répondre aux aspirations du peuple libyen à des élections, sans plus attendre. Nous réitérons notre appel en faveur d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et nous prenons note de l'approbation des lois électorales par la Chambre des députés.

Nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que les institutions et la société libyennes, y compris les femmes et les jeunes, participent largement et de bonne foi à un dialogue inclusif. Nous considérons qu'il s'agit du seul moyen de garantir la paix et la stabilité durables que le peuple libyen mérite.

Deuxièmement, s'agissant de la situation en matière de sécurité, les trois membres africains du Conseil de sécurité constatent avec satisfaction que l'accord de cessez-le-feu de 2020 tient toujours, malgré la situation tendue et les incidents de sécurité en Libye.

Tout en relevant que les événements regrettables survenus les 14 et 15 août étaient des cas isolés, nous appelons les parties à continuer de faire preuve de retenue et à respecter pleinement l'accord de cessez-le-feu. Cela pourrait contribuer à maintenir la dynamique positive actuelle en faveur de la paix et de la sécurité à long terme dans le pays.

Afin d'atteindre cet objectif souhaitable, les trois membres africains du Conseil de sécurité appellent les autorités libyennes à poursuivre leurs efforts et à respecter l'engagement qu'elles ont pris d'unifier les forces de sécurité libyennes, en gardant à l'esprit que l'unification de ces forces est une question complexe qui nécessite une approche globale.

Troisièmement, les trois membres africains du Conseil de sécurité redisent leur préoccupation quant à la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye. Nous continuons d'exhorter les autorités libyennes, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, à œuvrer efficacement à l'amélioration du sort des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye.

Nous condamnons de nouveau la situation désastreuse des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, dont beaucoup sont soumis à des détentions arbitraires et sont victimes de mauvais traitements, d'agressions sexuelles, de travail forcé et d'extorsion de la part de membres de groupes armés, de passeurs et de trafiquants. Nous continuons donc d'appeler les autorités nationales à veiller à ce que les migrants soient protégés contre les violations des droits de l'homme.

Pour terminer, nous renouvelons notre appel au plein respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'unité nationale de la Libye, conformément à la résolution 2656 (2022).

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily et l'Ambassadeur Kimihiro Ishikane de leurs précieux exposés, et je salue la participation de l'Ambassadeur Taher Elsonni à la présente séance.

Je tiens une nouvelle fois à exprimer nos condoléances et notre solidarité avec l'État de Libye et le peuple libyen frère pour leur grande souffrance à la suite des inondations dévastatrices du mois dernier, qui ont coûté la vie à des milliers de personnes. Étant donné l'ampleur des dommages et des pertes causés par les inondations, nous insistons sur le fait que la communauté internationale doit continuer de prendre des mesures urgentes et concrètes pour venir en aide au peuple libyen et aider le pays à se relever de cette épreuve. Pour leur part, les Émirats arabes unis ont rapidement envoyé des secours d'urgence et des équipes de recherche et de sauvetage en Libye.

La solidarité et la cohésion dont a fait preuve le peuple libyen lors de cette catastrophe confirment que l'unification des rangs libyens n'est pas un objectif inaccessible et que le peuple veut cette unité. Nous exprimons

donc notre appui à la proposition de M. Bathily concernant la nécessité de trouver un mécanisme national unifié pour mobiliser le soutien et aider les zones touchées par les inondations à se rétablir et à se reconstruire.

La situation actuelle exige de s'engager en faveur du dialogue et de prendre des mesures concrètes pour régler toutes les questions en suspens afin de faire primer les intérêts nationaux sur toute autre considération. À ce stade, la communauté internationale et l'ONU doivent également intensifier leurs efforts de médiation afin de jeter des ponts et d'aider les parties à parvenir à un règlement politique global et équitable dirigé et contrôlé par les Libyens. Dans ce contexte, nous exprimons notre soutien à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et aux efforts déployés par le Représentant spécial Bathily.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la tenue d'élections législatives et présidentielle basées sur des lois convenues et dont les résultats sont respectés par toutes les parties reste une étape importante pour mettre fin à la phase de transition dans le pays. Les efforts déployés par le comité conjoint dit « 6+6 » pour élaborer ces lois représentent un pas dans la bonne direction, et les progrès accomplis dans la recherche de solutions consensuelles et réalisables doivent être préservés par toutes les parties.

En ce qui concerne le projet de résolution que le Conseil de sécurité adoptera sur le régime de sanctions, nous insistons sur la nécessité pour le Conseil de continuer de procéder à une évaluation régulière de la situation sur le terrain. Si la situation venait à s'améliorer, il serait possible d'assouplir les restrictions imposées à la Libye afin d'aider le pays à relever les défis complexes auxquels il est confronté. Cela signifie que le régime de sanctions doit être suffisamment souple pour s'adapter aux changements sur le terrain.

Nous soulignons également combien il importe de prendre des mesures pour garantir la protection des richesses du peuple libyen et leur juste répartition, tout en empêchant toute tentative d'exploitation contraire aux intérêts de la Libye. Nous sommes favorables à l'inclusion dans le projet de résolution qui doit être adopté d'un libellé confirmant que les avoirs libyens gelés seront mis à disposition ultérieurement au profit de la population. Il importe en outre que le projet de résolution permette aux institutions libyennes de réinvestir leurs liquidités, ce qui permettrait à l'avenir de relancer rapidement l'économie et de favoriser le développement de la Libye.

Il ne fait aucun doute que l'instauration d'une stabilité durable en Libye exigera des efforts soutenus pour parvenir à une réconciliation nationale dans le but

d'obtenir un accord et la paix dans toute la Libye. À cet égard, nous affirmons notre soutien à la Commission militaire conjointe 5+5, qui a contribué au maintien du cessez-le-feu. Elle s'efforce avec diligence d'unifier les institutions militaires et de sécurité en Libye.

Dans le même ordre d'idées, nous continuons d'appeler au retrait simultané, échelonné et progressif de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire. De plus, pour relever les défis complexes en matière de sécurité en Libye, il faut continuer d'appuyer les efforts nationaux de lutte contre le terrorisme, en particulier dans le sud du pays, et assurer le suivi des efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent qu'il importe de redoubler d'efforts pour aider les parties libyennes à tourner la page du conflit et à donner la priorité aux intérêts du peuple libyen et à ses aspirations à la sécurité et à la stabilité.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé. J'adresse également mes remerciements au Représentant permanent du Japon pour l'exposé qu'il nous a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je me félicite de la participation du Représentant permanent de la Libye à nos discussions d'aujourd'hui.

Je commencerai par exprimer les plus sincères condoléances de Malte au peuple libyen à la suite des inondations dévastatrices survenues dans l'est de la Libye. Nos pensées vont aux milliers de personnes qui ont été touchées. Les conséquences des inondations qui ont frappé l'est de la Libye le mois dernier ont mis en évidence les effets des changements climatiques dus aux activités humaines et les répercussions désastreuses qu'ils peuvent avoir dans la région méditerranéenne et ailleurs. La situation s'est encore aggravée du fait de la paralysie politique actuelle et de son incidence sur l'entretien des barrages et des infrastructures, qui auraient pu contribuer à atténuer l'ampleur des dégâts.

Par ailleurs, si nous sommes conscients des efforts consentis par les administrations concurrentes pour répondre aux besoins de relèvement et de reconstruction, il est indéniable que ces processus se dérouleraient de manière plus fluide et plus efficace dans le cadre d'un mécanisme national central. À cet égard, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général en faveur de la création d'un tel organe pour faire face aux inondations et aider à coordonner une intervention humanitaire et de relèvement

cohérente, fondée sur la transparence et conforme aux principes humanitaires.

Outre les besoins importants en matière d'abris qui sont apparus à la suite des inondations en Libye, il est essentiel de renforcer considérablement les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement afin d'atténuer les conséquences secondaires durables de ces inondations sur la santé publique. Dans cette optique, il convient de donner la priorité à une planification et à une distribution de l'aide humanitaire qui tiennent compte des questions de genre, en prêtant main-forte aux organisations locales de femmes.

Malte continue d'appuyer tous les efforts déployés pour sortir le pays de l'impasse politique. Nous ne cessons d'appeler toutes les parties libyennes à participer pleinement, en toute transparence et dans un esprit constructif et de compromis à tous les efforts consentis pour atteindre cet objectif. Nous continuons d'appuyer l'action menée par le Représentant spécial pour faciliter la tenue de discussions et de consultations ouvertes à tous. C'est le seul moyen de promouvoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU, avec le consensus politique et le cadre juridique nécessaires pour tenir des élections libres, régulières, transparentes, inclusives et sûres. Les initiatives récemment prises à cet effet ne feront progresser ce processus que si elles sont réellement fondées sur un consensus et réalisables.

La communauté internationale doit maintenir le cap sur cet objectif global. Elle doit veiller à ce que tous les processus politiques garantissent la participation pleine, véritable et sûre des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes.

L'incertitude politique persistante a pour corollaire la fragilité des conditions de sécurité. Cette année, nous avons assisté à des affrontements dans diverses régions du pays. Nous rappelons à toutes les parties les obligations qui leur incombent en vertu du droit international d'assurer la protection des civils et de préserver leurs droits humains.

Nous constatons en outre avec regret la réduction de l'espace dévolu à la société civile en Libye. Nous devons veiller à ce que tous les Libyens puissent exercer leurs droits humains fondamentaux. Nous saluons et appuyons fermement les efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour remédier à cette situation. L'interruption prolongée des services de communication à Benghazi est également préoccupante.

Nous demeurons préoccupés par la présence continue de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires, dont le retrait total doit être une priorité.

La prolifération des armes qui sont contrôlées par divers acteurs étatiques et non étatiques est tout aussi préoccupante. La poursuite des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et les autres initiatives visant à stabiliser la situation en matière de sécurité requièrent notre plein appui. Nous estimons que le gel des avoirs est censé être dans l'intérêt de la Libye et de son peuple et que les fonds libyens détenus à l'étranger doivent être déclarés et gelés pour être, à terme, rapatriés.

Je conclurai mon intervention en réaffirmant le soutien de Malte à une Libye unifiée, capable d'offrir à toutes les Libyennes et à tous les Libyens un présent et un avenir inclusifs, pacifiques, stables et prospères.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial, ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour leurs interventions.

J'insisterai sur trois points.

Avant toute chose, je veux exprimer à nouveau la solidarité de la France avec le peuple libyen, un mois après les inondations dévastatrices causées par la tempête Daniel, qui ont fait des milliers de victimes et de blessés. Je présente mes condoléances aux proches des victimes. La France s'est immédiatement mobilisée en réponse à la demande des autorités libyennes. Elle a déployé un hôpital de campagne à Derna, où des centaines de personnes ont pu être soignées, et elle soutient l'ONU dans ses opérations d'urgence. Elle continuera de répondre aux besoins dans la continuité de l'appel de l'ONU pour une réponse libyenne unifiée aux conséquences des inondations.

Mon deuxième message, c'est qu'il faut avancer vers l'organisation d'élections présidentielle et parlementaires dans les meilleurs délais. C'est le souhait du peuple libyen. Son droit de choisir ses représentants doit être respecté. À la suite des travaux du comité « 6+6 », rassemblant la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État, il est urgent de relancer le processus électoral. La France soutient la médiation du Représentant spécial pour parvenir à des élections crédibles, inclusives et transparentes.

Enfin, la situation sécuritaire en Libye demeure fragile. Il faut garantir la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020. Nous appelons les autorités libyennes à tout faire pour assurer la sécurité de la population. La France continuera à appuyer, en coordination avec les Nations Unies et l'ensemble de ses partenaires, la Commission militaire conjointe 5+5 libyenne et les deux chefs d'état-major, en vue d'une

réunification de l'armée libyenne, qui passe par la création d'une force conjointe. À l'approche du renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le Conseil doit encourager les efforts d'unification des institutions sécuritaires et militaires. Ceci doit permettre à la Libye de retrouver sa stabilité, en mettant un terme à l'emprise des milices. C'est la voie qui permettra à la Libye de retrouver sa stabilité et son unité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé. Je tiens à remercier également de son exposé le Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Ishikane. Je souhaite la bienvenue à la séance de ce jour au Représentant permanent de la Libye.

Depuis quelque temps, en Libye, différentes parties déploient d'importants efforts pour promouvoir le dialogue politique, maintenir la sécurité et la stabilité et faire face aux conséquences des inondations. Néanmoins, elles sont toujours aux prises avec des défis sans précédent. Il convient que la communauté internationale et le Conseil de sécurité rehaussent leur appui afin d'aider la Libye à surmonter ses difficultés. À cet égard, je m'arrêterai sur trois points.

Premièrement, il importe d'entretenir la dynamique à l'œuvre dans le dialogue politique. La Chine constate que les diverses parties concernées ont entamé une concertation sur l'établissement d'une feuille de route électorale et que la Chambre des représentants a annoncé qu'elle approuvait les lois électorales. La Chine espère que toutes les parties donneront effet aux résultats du dialogue, régleront leurs différends, rapprocheront leurs points de vue et feront avancer le processus politique afin de créer les conditions requises pour la tenue des élections législatives. Il faut souligner que seul une solution politique dirigée et contrôlée par les Libyens peut aboutir à une stabilité véritable et durable pour le pays. La communauté internationale doit respecter la souveraineté et le leadership de la Libye et s'abstenir d'imposer des solutions venues de l'extérieur.

Deuxièmement, il est indispensable de mener une action vigoureuse pour remédier à la crise humanitaire. Les inondations qui ont récemment ravagé la Libye ont fait plus de 10 000 morts ou disparus et entraîné de vastes déplacements de population. Les logements, les établissements médicaux et les installations d'approvisionnement en eau sont parmi les infrastructures sévèrement endommagées. Au lendemain des inondations, la Chine a annoncé qu'elle débloquerait 30 millions de yuan en aide humanitaire d'urgence, et le 25 septembre, des secours éminemment nécessaires sont arrivés de Chine à Benghazi et ont été fournis aux personnes dans le besoin. La Chine

appelle la communauté internationale à renforcer son aide humanitaire afin d'aider les Libyens à surmonter les effets de la catastrophe et à rebâtir leurs foyers. Ajoutons que si les inondations sont une catastrophe naturelle, il y a également des facteurs anthropiques en jeu. L'intervention militaire de l'OTAN a donné lieu à une décennie de troubles en Libye. Les institutions publiques ont été réduites à néant et les dégâts massifs infligés aux infrastructures n'ont toujours pas été réparés à ce jour. L'OTAN a donc une part indéniable de responsabilité dans les pertes immenses dues aux inondations.

La Libye a un besoin urgent d'aide humanitaire, mais ses actifs à l'étranger sont encore gelés. La Chine a fait un certain nombre de suggestions sur la question lors des discussions relatives à la résolution concernant les sanctions contre la Libye, et nous espérons que le Conseil de sécurité mesurera l'importance de ces suggestions et prendra des mesures concrètes en conséquence.

Troisièmement, s'agissant de l'examen à venir par le Conseil de sécurité de la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la Chine espère que celle-ci concourra aux efforts déployés par la Libye pour promouvoir le dialogue et la concertation, tenir compte des préoccupations légitimes de toutes les parties et jouer un rôle constructif.

Nous voyons une résurgence des accrochages armés à Tripoli et dans d'autres zones depuis quelques semaines. La Chine exhorte toutes les parties à faire en sorte que cela ne se reproduise pas. Le Représentant spécial Bathily doit continuer de pousser la Commission militaire conjointe 5+5 à intensifier le dialogue de manière à progresser dès que possible sur l'unification des forces de sécurité et la mise en place d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu. Il doit aussi exhorter les militaires, combattants et mercenaires étrangers en Libye à se retirer au plus vite, sans heurt et dans l'ordre.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily et l'Ambassadeur Ishikane pour leurs exposés, et je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la séance.

Je souhaiterais tout d'abord, au nom de la Suisse, exprimer nos condoléances aux personnes et familles touchées par les violentes tempêtes et inondations qui ont récemment frappé la Libye. La catastrophe a montré l'ampleur de l'impact des changements climatiques et révélé les conséquences concrètes du déficit de gouvernance. Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'aborder trois points.

Premièrement, la Suisse appelle les autorités libyennes à veiller à ce que toutes les personnes

affectées reçoivent des denrées alimentaires essentielles, des services médicaux et des installations sanitaires. Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes en matière de santé, à leur accès aux services, ainsi qu'à la mise en place de mesures visant à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le droit international humanitaire exige que l'accès humanitaire soit autorisé et facilité. En conséquence, les actrices et acteurs humanitaires doivent être en mesure de travailler en temps voulu et de manière indépendante.

Deuxièmement, la Suisse prend note de la récente révision des lois électorales par le comité « 6+6 ». Cependant, nous constatons que certaines questions de fond demeurent controversées. La Suisse fait écho à l'appel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à tous les acteurs libyens pour qu'ils fassent preuve de bonne foi pour régler ces aspects afin de rendre le processus électoral possible. Sans solution politique, le risque d'une impasse durable persiste. C'est pourquoi la Suisse réitère son appel à soutenir de manière cohérente un processus politique sous l'égide de l'ONU. En outre, nous exprimons notre inquiétude quant aux restrictions imposées à la société civile. Les droits d'expression, d'association et de réunion pacifique de tout individu, y compris les membres de la société civile, conformément aux obligations de la Libye en vertu du droit international des droits de l'homme, doivent être respectés et sont des éléments clés du processus politique.

Troisièmement, selon des analyses scientifiques, une tempête telle que celle qui a frappé la Libye pourrait se répéter plus régulièrement en raison des changements climatiques. Néanmoins, la tragédie de Derna n'est pas le seul fait du changement climatique. Elle révèle le déficit de gouvernance et la division du pays qui ont eu un impact sur la maintenance des infrastructures et la prévention des risques. Dans le contexte des pertes et des souffrances engendrées par la tempête Daniel, il est réconfortant de voir des personnes et des communautés de tout le pays unir leurs forces dans un élan de solidarité et de compassion. Cette unité doit également se traduire au niveau politique. Les Libyennes et Libyens exigent une unité d'action et un leadership qui mettent les intérêts du pays et le respect des droits humains au premier plan. Nous soutenons cette exigence.

Enfin, nous nous réjouissons de notre collaboration avec les membres du Conseil sur le renouvellement du mandat de la MANUL.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé. Je remercie également

le Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et je me félicite de la présence de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Nous sommes réunis un peu plus d'un mois après que des inondations dévastatrices ont balayé des parties de la Libye et semé la destruction et la mort dans leur sillage. Nos pensées vont aux familles des victimes et à ceux qui se battent pour reconstruire en composant avec des pertes inimaginables. Nous saluons vraiment les efforts déployés par les Nations Unies afin de mobiliser une réponse à la tempête Daniel. La visite effectuée par l'ONU le 16 septembre dans la ville la plus touchée, Derna, a eu pour effet de galvaniser les secours internationaux. Pour leur part, les États-Unis ont fourni plus de 13 millions de dollars au profit des programmes humanitaires et plus de 29 tonnes de produits de première nécessité à des milliers de personnes touchées par les inondations.

Nous appuyons fermement l'appel lancé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en faveur d'un mécanisme national libyen unifié et coordonné qui facilitera l'acheminement de l'aide humanitaire et abordera la reconstruction d'une manière transparente et responsable, et qui facilitera l'octroi d'un appui et d'une assistance technique supplémentaires de la part des États-Unis et d'autres partenaires internationaux. Alors que le peuple libyen s'emploie à rétablir la coopération entre l'est et l'ouest en vue de la reconstruction après les inondations, la planification est essentielle. La Haute Commission de surveillance financière mise en place en juillet est un exemple de ce type de coopération. Néanmoins, quelle que soit la modalité adoptée par les dirigeants libyens, la reconstruction doit être abordée de manière coordonnée et apolitique afin de garantir le retour des déplacés en toute sécurité et dans la dignité. L'heure n'est pas à la division ni aux manœuvres politiques.

Les inondations dévastatrices, les récentes violences à Tripoli et les troubles le long de la frontière sud de la Libye démontrent également la nécessité urgente d'une gouvernance libyenne unifiée. Il est plus que temps que les acteurs politiques mettent de côté leurs différends et œuvrent de concert, non seulement dans le cadre des efforts de reconstruction après les inondations, mais pour chercher des moyens crédibles permettant d'organiser les élections et de mettre en place un gouvernement digne qui soit à la hauteur des attentes de la population libyenne. Les États-Unis appuient résolument les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, pour rassembler les principales parties

prenantes libyennes, revitaliser le processus politique et consolider le soutien en faveur de la tenue d'élections dans les meilleurs délais. Il sera essentiel que la communauté internationale s'exprime d'une seule voix pour appuyer ces efforts si l'on veut réaliser des progrès concrets.

Nous exhortons tous les acteurs libyens à collaborer avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, dans un esprit constructif et en toute transparence afin de parvenir à un accord politique, de parachever les lois électorales et d'engager la Libye sur la voie d'élections présidentielle et législatives libres et régulières. Les États-Unis saluent également le travail accompli par la Commission militaire conjointe 5+5 pour garantir le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, ainsi que pour faire avancer les efforts en vue d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réintégration éventuels. Nous saluons aussi les mesures prises pour unifier le commandement est-ouest afin de faciliter la création d'une unité conjointe à même de contribuer à réduire la criminalité dans le sud, à sécuriser les frontières de la Libye et à prévenir le débordement des troubles régionaux. Toutefois, nous demeurons vivement préoccupés par les activités déstabilisatrices de l'organisation criminelle transnationale qu'est le groupe Wagner, tant en Libye que dans l'ensemble de la région. Ce groupe n'a jamais caché son mépris pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye, ni son ambition de s'implanter plus profondément dans la région.

Nous approchons à grands pas du deuxième anniversaire des promesses non tenues des parties d'organiser des élections en décembre 2021, ce qui est révoltant. Le peuple libyen mérite d'avoir la possibilité d'élire un gouvernement unifié de son choix, et nous exhortons les dirigeants politiques libyens à prendre des mesures concrètes pour tenir cette promesse sans délai.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Abdoulaye Bathily, et le Représentant permanent du Japon, M. Kimihiro Ishikane, de leurs exposés.

Avant toute chose, je souhaite exprimer mes sincères condoléances au peuple libyen à la suite de la tempête et des inondations qui ont frappé le nord-est du pays et qui ont fait de nombreuses victimes et causé des dégâts considérables. Je tiens à exprimer nos condoléances et notre soutien aux familles des victimes et à souhaiter un prompt rétablissement aux blessés. La Russie a été un des premiers pays à envoyer des secouristes dans le pays,

ainsi que l'assistance et le matériel nécessaires. Nous constatons avec satisfaction que de nombreux autres pays nous ont emboîté le pas. La Libye, qui tente depuis plus de 10 ans de surmonter les répercussions de l'intervention illégale de l'OTAN, a beaucoup de mal à faire face seule aux conséquences de la catastrophe.

Malgré l'unité dont fait preuve le peuple libyen face à ces catastrophes naturelles, nous constatons avec regret que le processus politique dans l'ancienne Jamahiriya piétine. En outre, étant donné qu'il y a toujours deux gouvernements parallèles en place, les perspectives de parvenir à un règlement durable demeurent sombres. Même dans les conditions actuelles, le pays reste divisé. Malheureusement, cela a également une incidence sur la situation en matière de sécurité. Ces derniers mois ont à nouveau été marqués par des affrontements entre des groupes armés. Nous sommes témoins de flambées de violence tant dans l'ouest que dans l'est du pays. Nous appelons une fois de plus à la retenue et au rejet du recours à la force pour régler les problèmes. Une nouvelle déstabilisation est la dernière chose dont la Libye, qui souffre depuis longtemps, a besoin en ce moment.

La question la plus importante pour la Libye est la préparation et la tenue d'élections présidentielle et législatives et, sur la base de leurs résultats, la mise en place d'autorités unifiées représentant de manière équitable toutes les régions du pays et les principales forces politiques. Cela permettra de mettre un terme à la situation déplorable actuelle. À cet égard, nous continuons de suivre de près la situation concernant le volet constitutionnel du processus politique libyen. Nous relevons l'importance des travaux du comité mixte de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, appelé comité « 6+6 », qui a été chargé d'établir le cadre législatif du processus électoral. Au terme d'une longue période, ses membres sont finalement parvenus à un compromis et se sont mis d'accord sur une version finale des documents, dont l'approbation a été annoncée par la Chambre des députés au début du mois d'octobre. Nous demandons que les résultats des travaux du comité soient pris très au sérieux.

Nous confirmons une fois de plus que notre position sur le règlement politique en Libye demeure inchangée. C'est aux Libyennes et aux Libyens eux-mêmes qu'il revient de jouer le rôle central dans la définition des paramètres du processus politique, sans qu'aucune solution toute faite ne soit imposée de l'extérieur et sans qu'aucun calendrier irréaliste ou artificiel ne soit fixé au préalable. Le processus électoral doit être transparent, véritablement inclusif et couvrir, sans discrimination, l'ensemble des principales forces politiques de l'ancienne Jamahiriya, y compris les représentants de l'ancien gouvernement. Nous

appuyons M. Bathily dans ses efforts pour promouvoir le processus politique global en Libye, dont la pierre angulaire doit être l'organisation d'élections présidentielle et législatives générales. Le scénario idéal consisterait à organiser les deux élections simultanément.

Nous sommes convaincus que, dans les conditions actuelles, les résultats attendus en Libye ne pourront être obtenus que grâce aux efforts conjoints de toutes les parties libyennes intéressées et des acteurs mondiaux et régionaux influents, avec l'aide de l'ONU. Nous soulignons une fois de plus que notre pays est disposé à collaborer avec tous les acteurs intéressés. Nous considérons comme inacceptables les tentatives de profiter de la situation en Libye pour régler des problèmes géopolitiques et économiques, en particulier en ce qui concerne le marché des hydrocarbures.

S'agissant de la fin de la présence militaire étrangère, nous avons toujours préconisé un retrait synchronisé, équilibré, graduel et progressif de tous les groupes armés et unités militaires non libyens, sans exception, afin de ne pas compromettre l'équilibre des forces.

Pour terminer, je voudrais exprimer nos préoccupations quant à la situation difficile actuelle concernant les avoirs libyens gelés. À cet égard, nous tenons à souligner que les membres du Conseil de sécurité doivent concentrer leur attention sur le véritable problème, à savoir la protection des fonds libyens détenus sur des comptes bancaires à l'étranger. Ces fonds ne doivent pas être utilisés au profit de structures financières et bancaires non libyennes. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye a constaté une forte augmentation du nombre de plaintes émanant de Tripoli. Nous exhortons tous les pays à prendre cette question très au sérieux et à accorder l'attention voulue aux demandes des Libyennes et des Libyens.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, de ses observations sur l'évolution récente de la situation en Libye et des efforts de médiation qu'il déploie sous les auspices de l'ONU. Je tiens également à remercier de l'Ambassadeur Ishikane, du Japon, de l'exposé qu'il a fait en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous avons été profondément choqués par les répercussions humanitaire de la tempête Daniel et par l'ampleur des destructions qu'elle a causées dans l'est de la Libye, entraînant la mort de milliers de personnes, et nous exprimons notre sympathie aux familles des victimes. Nous félicitons les citoyens libyens de la solidarité dont ils ont fait preuve les uns envers les autres, laquelle solidarité

aurait dû inspirer un sens d'humilité à tous les acteurs de l'échiquier politique de l'est et de l'ouest de la Libye. Dans ces circonstances, nous tenons à souligner que les organisations de la société civile, les travailleurs humanitaires et les journalistes doivent pouvoir accéder sans entrave aux zones touchées par les inondations.

La catastrophe de Derna vient rappeler de manière tragique que le pays a désespérément besoin de se doter d'institutions unifiées et efficaces. Les divisions institutionnelles et politiques de la Libye entravent considérablement sa capacité de fournir une aide immédiate à la population, comme nous avons pu le constater dans le cadre des opérations d'aide sur le terrain. Nous sommes donc très favorables à la mise en place d'un mécanisme national libyen unifié pour faire face aux inondations, et le rôle de l'ONU à cet égard est crucial. Les négociations entre les deux chambres étant une nouvelle fois dans l'impasse, nous appuyons fermement les initiatives prises par le Représentant spécial. Le peuple libyen ne peut tout simplement pas attendre éternellement les résultats de négociations qui n'en finissent pas.

Une médiation active et impartiale menée par l'ONU est indispensable pour parvenir à une stabilité durable par le biais d'élections. Nous nous félicitons vivement des efforts de M. Bathily, et comptons sur lui pour intensifier sa collaboration avec les parties libyennes de manière à parvenir à un accord politique inclusif qui puisse enfin ouvrir la voie à des élections. Toutes les parties impliquées dans les opérations électorales libyennes doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle et que chacun peut jouer un rôle important dans la reconstruction d'une Libye réunifiée. Il ne fait aucun doute que les parties libyennes savent qu'il est indispensable d'agir de bonne foi et de s'efforcer de parvenir à un compromis pour le bien du peuple libyen, ce qui suppose de régler les questions litigieuses au moyen d'un accord politique.

Nous sommes profondément préoccupés par les conditions de sécurité à Benghazi et par les affrontements armés qui y ont fait des victimes civiles et perturbé les communications. Une autre raison pour laquelle le processus de stabilisation en Libye reste une priorité majeure, c'est son incidence sur la stabilité de l'Afrique du Nord et du Sahel en général. Nous constatons avec inquiétude que les travaux menés par la Commission militaire conjointe 5+5 de la Libye avec les comités de liaison du Niger et du Soudan ont ralenti, en raison des derniers événements survenus sur le terrain. À ce stade, il sera indispensable d'exhorter les acteurs régionaux à jouer un rôle plus dynamique pour soutenir les efforts de médiation déployés par l'ONU, car les risques potentiels d'un vide politique

en Libye, pour sa population comme pour l'ensemble de la région, sont considérables. Nous devons donc redoubler d'efforts et soutenir toute mesure susceptible, dans le plein respect de la souveraineté libyenne et du dialogue intralibyenne, de nous permettre d'atteindre cet objectif. À cette fin, je tiens à réaffirmer que l'Albanie est favorable à un renouvellement sans accroc du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à la fin du mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Je remercie le Représentant spécial, Abdoulaye Bathily, de son exposé, et l'Ambassadeur du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de nous avoir rendu compte des activités du Comité. Je salue la présence de la délégation libyenne à la présente séance, et je me joins aux autres membres du Conseil pour exprimer une nouvelle fois nos condoléances au peuple libyen pour les pertes qu'il a subies à la suite des inondations de septembre.

Le Brésil souligne qu'il importe de veiller à ce que les parties prenantes libyennes surmontent leurs divergences par le dialogue et dans un esprit de compromis. Leur prise en charge continue du processus politique implique leur volonté d'organiser des élections nationales, conformément aux aspirations du peuple libyen et au cadre juridique applicable. Nous avons salué l'annonce faite par la Haute Commission électorale nationale de sa capacité technique d'appliquer les lois électorales. Bien qu'il puisse subsister des questions en suspens, leur application ne saurait être entravée par de simples rivalités politiques ou considérations opportunistes.

Nous apportons notre ferme appui au rôle de médiation et de bons offices du Représentant spécial, qui a pour objectif d'aplanir les divergences qui subsistent. S'il doit exercer un autre rôle, celui-ci doit être clairement mandaté par le Conseil. Si les institutions et les parties prenantes libyennes concernées le lui demandent, il peut faciliter le consensus et contribuer à créer des conditions propices à la réunification du Gouvernement. Alors que nous négocions ce mois-ci le renouvellement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), le Brésil espère que le Conseil continuera à fournir au Représentant spécial une base solide pour favoriser un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, en tant que de besoin.

Le Brésil soutient l'appel lancé par la MANUL en faveur d'une intervention libyenne unifiée dans les zones touchées par les inondations dans l'est de la Libye.

Les besoins urgents en matière d'assistance, de protection, de soins et de reconstruction continuent d'exiger des dirigeants libyens qu'ils transcendent leurs divisions politiques. La solidarité et l'unité nationale dont a fait preuve le peuple libyen dans tout le pays sont un exemple éloquent de la manière de réagir en temps de crise. L'unité dont ont fait montre les acteurs régionaux et internationaux pour contribuer à l'action humanitaire au lendemain de la tragédie de Derna est remarquable. Il serait plus que souhaitable que la communauté internationale fasse preuve du même esprit d'unité pour atteindre ses objectifs dans les autres domaines où elle interagit avec la Libye et ses dirigeants politiques.

Le Brésil appelle tous les États Membres à respecter l'embargo sur les armes. Nous appelons également au retrait synchronisé des forces étrangères de Libye, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

La réunification nécessaire des institutions militaires et de sécurité de la Libye, sous les auspices de la Commission militaire conjointe 5+5, reste fortement tributaire de la dynamique internationale. Nous saluons la participation de la MANUL en tant que facilitateur de la coordination régionale nécessaire. Le Brésil tient également à souligner le rôle que pourrait jouer la Commission de consolidation de la paix, à la demande de la Libye, en réunissant tous les acteurs internationaux concernés, pour appuyer, par exemple, la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix pourrait également contribuer à l'examen par le Conseil de la situation en Libye sous l'angle des priorités définies au niveau national.

Les informations concernant l'érosion ou le détournement des avoirs bloqués libyens doivent être prises au sérieux. Le Brésil tient à rappeler à tous les membres que le gel des avoirs est préventif et non punitif, et qu'il a pour but de préserver la richesse souveraine de la Libye dans l'intérêt futur du peuple libyen. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'apporter des réponses purement techniques, avec toute la célérité qui s'impose, pour atténuer le risque de pertes qui seraient une conséquence involontaire du gel des avoirs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je félicite le Brésil de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je remercie M. Bathily et M. Ishikane de leurs exposés. Je tiens également à remercier les membres du Conseil pour tous les paroles de sympathie et de condoléances qu'ils ont adressées au peuple libyen.

Cinq semaines se sont écoulées depuis la tragédie qui nous a frappés, avec les inondations et les torrents qui se sont abattus sur plusieurs régions de l'est de la Libye, en particulier sur la ville de Derna, coûtant la vie à des milliers de personnes. Des semaines plus tard, nous trouvons encore des corps, et nous continuons à rechercher les personnes portées disparues. Cette catastrophe est sans précédent dans l'histoire moderne de la Libye. Nous avons également perdu de nombreux membres des équipes de secours, notamment du Croissant-Rouge, ainsi que des membres du personnel militaire et d'autres personnes qui ont été parmi les premières à réagir à la catastrophe. Malgré la situation actuelle du pays, cette catastrophe n'a pas empêché tous les Libyens de faire preuve de solidarité entre eux. Nous avons été témoins de leur altruisme et de leur capacité de surmonter toutes leurs divergences politiques. Des convois d'aide et de secours ont été envoyés depuis de nombreuses villes pour aider les personnes touchées, révélant ainsi la véritable nature du peuple libyen et sa forte solidarité. Ces actes ont envoyé un message à tous les partis politiques pour qu'ils s'unissent et surmontent la crise actuelle.

Par l'intermédiaire d'un comité de crise gouvernemental et en coordination avec le Haut Conseil d'État, les institutions de la partie orientale du pays et ses comités de crise, y compris les autorités locales et les municipalités, le Gouvernement d'unité nationale a réagi rapidement à la catastrophe en mobilisant toutes ses ressources pour apporter l'aide et l'appui nécessaires aux personnes touchées ainsi qu'à leurs régions. À cet égard, suite à l'appel lancé par le Chef du Conseil présidentiel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien, la coordination devant être assurée par le Gouvernement, nous tenons à remercier l'ensemble des États et des organisations internationales qui nous ont apporté leur aide et leur appui, que ce soit en envoyant des équipes de secours ou d'autres formes d'assistance, pour faire face à la catastrophe. Nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'aider la Libye à faire face aux conséquences de cette crise sans précédent, et à participer efficacement aux efforts de développement et de reconstruction dans les villes touchées.

Nous avons écouté l'exposé de M. Bathily sur l'évolution de la situation politique et les efforts déployés pour surmonter la crise politique et les difficultés qu'elle pose, la dernière en date étant le contre-coup de l'adoption par la Chambre des députés des lois électorales et les observations et désaccords des différents acteurs politiques qui s'en sont suivis. Il est donc important de traiter rapidement les questions en suspens par le biais d'un mécanisme clair et de fixer un délai pour l'entrée en vigueur de ces lois.

Pour ce faire, il faut créer les conditions propices et aider la Haute Commission électorale nationale pour qu'elle puisse organiser des élections présidentielle et législatives libres et régulières dont les résultats seront acceptés au plus tôt, mettant ainsi fin à toutes les étapes de transition et aux divisions, tout en répondant aux aspirations du peuple libyen, qui souffre de ce cercle vicieux et de la situation actuelle.

Nous suivons de près les négociations concernant le projet de résolution sur le renouvellement des sanctions imposées à la Libye. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer l'importance et la légitimité de nos multiples demandes au comité des sanctions en ce qui concerne les avoirs gelés et les personnes inscrites sur sa liste. S'agissant des fonds et des avoirs gelés, ainsi que de nos demandes visant à permettre à la Libyan Investment Authority de gérer ces avoirs gelés, il importe de réaffirmer la nécessité pour le comité des sanctions et la Libyan Investment Authority de coopérer et de s'accorder sur les mécanismes requis pour gérer ces avoirs gelés afin d'éviter davantage de pertes, d'érosion et que certains pays n'exploitent la situation actuelle. Un tel projet de résolution doit servir à protéger et à préserver la richesse des Libyens, et non à les punir. À ce titre, nous souhaitons également réaffirmer que les avoirs et les fonds de la Libyan Investment Authority ne doivent pas être utilisés dans des questions ou des affaires impliquant des indemnisations ou d'autres questions. La Libyan Investment Authority est indépendante et souveraine. Entraver son accès à ces fonds et avoirs serait une violation des résolutions du Conseil de sécurité en la matière. S'agissant des sanctions individuelles, nous espérons que l'on tiendra compte des initiatives positives de certains membres du Conseil dans le traitement de ce dossier et que l'on accèdera aux demandes répétées de la Libye de retirer les noms de certaines personnes de la liste des sanctions, que ce soit pour des raisons humanitaires ou parce qu'il n'y avait aucune raison de les y inscrire. Nous devons cesser de politiser cette question.

Enfin, même si la présente séance porte sur la situation en Libye et même si nous nous sommes employés à faire entendre notre voix au Conseil, il n'y a pas de voix plus forte aujourd'hui que celle du peuple palestinien et de ses souffrances. Nous ne pourrions jamais faire abstraction des cris des femmes, des enfants et des civils innocents dans la bande de Gaza, provoqués par les tueries, les bombardements et le siège imposé, ainsi que par les coupures d'eau et d'électricité, l'obstruction de l'aide humanitaire et les tentatives de déplacements forcés. Nous nous posons tous

les questions suivantes : qu'en est-il des droits humains et de la protection des civils aujourd'hui à Gaza ? Ne s'agit-il pas là de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au regard du droit international ? Les châtiments collectifs ne constituent-ils pas un génocide ? Le Conseil attend-il d'avoir une autre situation comme celle du Rwanda ?

Aujourd'hui, les hôpitaux sont privés d'électricité et d'eau, et ils deviendront bientôt des charniers. Le bain de sang qui dure depuis des décennies et qui touche des milliers d'innocents doit cesser. Le meurtre de civils innocents et non armés est inacceptable et condamné par toutes les coutumes et religions. Cependant, les peuples du monde continuent d'assister à la politique de deux poids, deux mesures qu'appliquent par bon nombre d'États, et à l'amalgame qui est fait entre la victime et l'agresseur, et entre le droit de légitime défense et la résistance à l'occupation. La question palestinienne ne peut être réduite aux événements du 7 octobre. Nous devons envisager dans leur globalité les causes du conflit, les violations continues, l'injustice, les colonies de peuplement et la destruction du rêve de paix, sans parler du blocus imposé à la bande de Gaza, la plus grande prison à ciel ouvert au monde. Cela fait 75 ans que cette situation perdure. Les habitants de Gaza vivent dans le désespoir, et quiconque y naît est hélas condamné à mort.

Pour commencer à trouver des solutions radicales à la crise actuelle et à ses conséquences, nous devons sans délai nous atteler à trois choses : négocier un cessez-le-feu immédiat, autoriser l'accès de l'aide humanitaire et mettre fin à toute tentative de déplacement des habitants de Gaza. Personne ne veut d'une autre Nakba. Cette position et ces trois conditions constituent la position arabe unifiée, que je transmets aujourd'hui au Conseil. Nous espérons que le projet de résolution dont le Conseil est saisi tiendra compte de ces éléments. Nous réaffirmons ici la position ferme et unie de la Libye en ce qui concerne la juste cause palestinienne, que l'ensemble du peuple libyen, tous horizons confondus, considère comme une priorité. Pour lui, la seule issue possible est de trouver une solution fondée sur la justice, le rétablissement des droits des Palestiniens et la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.